

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 18 DEC. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'attaché d'administration de l'État principal du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Clarisse MAZOYER, conseillère maître à la Cour des comptes, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché d'administration de l'État principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Agnès DE FERRY, attachée d'administration principale, adjointe à la directrice, en charge de la qualité et des moyens, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;

Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat du deuxième grade, secrétaire général, commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, service des affaires financières et générales, sous-direction de la politique immobilière et des services généraux, secrétariat général ;

Madame Séverine LEROUX-MONCHABLON, attachée d'administration principale, secrétaire générale adjointe, direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;

Madame Carole ROBIN, attachée d'administration de l'Etat hors classe, adjointe à la sous-directrice des affaires financières et générales, direction générale de la création artistique.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat du deuxième grade, secrétaire général de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, service des affaires financières et générales, sous-direction de la politique immobilière et des services généraux, secrétariat général.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 DEC. 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude de MARTIN de VIVIES